

PARLEMENT JURASSIEN

Groupe parlementaire pcsi

INTERPELLATION n° 766

Accord de libre-échange : menace sur 4000 emplois en Suisse

Dans la situation économique actuelle, où de nombreuses entreprises souffrent d'un ralentissement de la conjoncture, il est plus qu'impératif de tout mettre en œuvre pour préserver les emplois et en créer de nouveaux.

Un élément supplémentaire est sur le point de venir gripper les rouages de l'économie et des emplois. Il s'agit de l'accord de libre-échange agroalimentaire que la Confédération discute actuellement avec l'Union Européenne. Un des volets de cet accord menace directement l'industrie du tabac suisse qui emploie plus de 4000 personnes en Suisse, dont plus de 500 emplois sont dans le Jura.

Cet accord prévoit l'interdiction de produire des cigarettes dépassant des seuils pour le goudron, le monoxyde de carbone et la nicotine. A relever que les cigarettes dépassant ces taux sont :

- Déjà produites par les mêmes producteurs dans d'autres parties du monde.
- Destinés uniquement à l'exportation car interdites de vente en Suisse et en Europe.

Bien qu'extrêmement sensibles aux problèmes de santé publique, nous sommes également particulièrement attentifs à ce dossier qui pourrait porter un rude coup à l'économie jurassienne. Ce d'autant plus que cette interdiction n'aurait aucune incidence pour la santé publique des consommateurs actuels, d'autres sites de production dans le monde étant prêts à produire ces quantités qui seraient interdites à la production en Suisse.

Nous tenons à relever que la structure mise en place par les Cantons directement touchés (VD-NE-JU-LU) et conduite par le ministre Jurassien de l'Economie est certainement la meilleure action à donner à ce dossier.

Toutefois nous sommes également conscients que les négociations en cours peuvent aboutir par un échec et une acceptation des exigences européennes, ou un moratoire de quelques années pour l'industrie du tabac ce qui à terme est similaire à un échec.

Sur la base de ces considérations, nous prions le Gouvernement de nous expliquer la stratégie envisagée, sous les aspects suivants :

- En cas d'échec des négociations, quelle est la stratégie envisagée ?
- En cas de moratoire de quelques années pour l'industrie du tabac, en quoi cela, à terme, peut-il être différent d'un échec des négociations ?
- Les quatre Cantons touchés envisagent-ils de faire valoir leur droit au référendum comme le prévoit la constitution fédérale au travers de son article 141, ceci en association avec d'autres Cantons qui seraient solidaires ou également opposés à ces accords ?

Delémont, le 2010

Groupe PCSI :

David ERAY

SWON
Bottin
Bottin
P. Martin
D. Martin
D. Martin
D. Martin